

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les risques naturels et technologiques auxquels une commune est exposée.

Il comprend :

- une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- les consignes de sécurité en cas de danger.

[Télécharger le document](#)